RCS : LYON
Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2020 B 04642
Numéro SIREN : 840 409 916
Nom ou dénomination : ABC COMPTABILITE INVESTMENT

Ce dépôt a été enregistré le 13/05/2022 sous le numéro de dépôt A2022/019004

ABC COMPTABILITE INVESTMENT

Rapport du commissaire aux apports sur des apports en nature à une société par actions simplifiée

Décisions de L'associé du 20 avril 2022

CHRISTOPHE BERNARD
COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE GRENOBLE
93, RUE DE BOURGOIN
38230 TIGNIEU-JAMEYZIEU

ABC COMPTABILITE INVESTMENT

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

R.C.S. LYON 840 409 916

16-18 Avenue Tony Garnier Immeuble Le Quatuor Bât D, ZAC de Gerland

69007 LYON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

SUR LA VALEUR DES APPORTS DEVANT ETRE EFFECTUES

PAR MONSIEUR ZULLI Jean-Luc

AU PROFIT DE LA SAS ABC COMPTABILITE INVESTMENT

En exécution de la mission que vous nous avez confiée concernant l'apport en nature à la SAS ABC COMPTABILITE INVESTMENT, nous avons établi le présent rapport prévu par l'article L 225-147 du code de commerce.
Cette opération a fait l'objet d'une mention dans les statuts. Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée.
A cet effet nous avons effectué nos diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicables à cette mission.
Cette doctrine professionnelle requiert la mise en œuvre de diligences destinées, d'un part à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des parts à émettre par la société bénéficiaire des apports augmentée de la prime d'émission, et d'autre part à apprécier les éventuels avantages particuliers stipulés. Notre mission prenant fin avec le dépôt du rapport il ne nous appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

1- Présentation de l'opération et description des apports

Monsieur Jean Luc ZULLI détient 100 % des parts de la SAS JEAN PAUL FAURE ET ASSOCIES, c'est une société par actions simplifiées au capital de 50 000 €. Son siège social est 16-18 Avenue Tony Garnier Immeuble le Quatuor ZAC de Gerland Bât D 69007 LYON. Elle est immaticulée sous le numéro 352 704 514 RCS LYON. Le président est Jean-Luc ZULLI. Elle réalise une activité de commissaire aux comptes.

B

Dans le cadre d'une restructuration globale de son activité, Monsieur ZULLI apport l'intégralité de ses titres à ABC COMPTABILITE INVESTMENT.

Description des apports et évaluation selon le projet de contrat d'apport

→ en estimant la valeur des incorporels (clientèle), compte tenu du profil de clientèle et de missions, par application d'un coefficient de 0,90 au chiffre d'affaires du dernier exercice clos au 31 décembre 2021 la société JEAN-PAUL FAURE ET ASSOCIES (généralement dans la fourchette en usage pour l'évaluation des clientèles d'expertise-comptable et de commissariat aux comptes)soit un montant arrondi de 172 000 euros,

→ puis en déduisant de ce montant la valeur nette comptable desdits incorporels figurant à l'actif immobilisé de la société JEAN-PAUL FAURE ET ASSOCIES au 31 décembre 2021, (i.e. 30 490 euros), soit un montant arrondi de 141 500 euros,

→ puis en ajoutant à ce montant le montant du capital social (i.e.50 000 euros) qui est au moins égal aux capitaux propres, soit un actif net estimé à un montant de 191 500 euros,

et enfin en pratiquant sur ce montant un abattement prudentiel de l'ordre de 10% (i.e. précisément 21 500 euros), pour tenir compte notamment de l'absence de garantie d'actif ou de passif assortissant l'Apport de cette structure,

Valeur totale de l'apport : 170 000 €

2- Diligences et appréciation de la valeur des apports

Nos travaux ont porté sur :

- L'appréciation de la méthode de valorisation et sa conformité à la réglementation comptable, la réalité des apports et la valeur individuelle des apports
- L'appréciation de la valeur globale des apports
- L'appréciation des avantages particuliers le cas échéant

Nous avons notamment réalisé les diligences suivantes :

- Examen des statuts constitutifs.
- Examen de la valorisation détaillée des immobilisations corporelles avec rapprochement des factures d'achat et le prix marché.

Sur la base de nos travaux et à la date du présent rapport, nous sommes d'avis que la valeurs des apports retenue s'élevant à 170 000 € n'est pas surévaluée et en conséquence est au moins égal au montant de l'augmentation de capital de la société bénéficiaire de l'apport.

Fait à Tignieu, le **13 mai 2022**,

Le commissaire aux apports
Membre de la Compagnie Régionale de Grenoble

Christophe BERNARD

